

Projet mineurs isolés étrangers

de l'Accueil Saint-Dominique,
la MECS Louis Roussel et le Céfip

<p>RÉSUMÉ</p> <p>Le projet et ses objectifs</p> <p>Le dispositif est composé de trois unités complémentaires. La Maison d'enfants à caractère social Louis Roussel, le centre éducatif de formation et d'insertion professionnelle (Céfip — fonctionnant comme un accueil de jour) et l'accueil Saint-Dominique (plateforme d'évaluation et d'orientation pour les mineurs non accompagnés, proposant des possibilités d'hébergement). Le dispositif vise à accueillir et à accompagner principalement les MNA pris en charge par l'ASE du 91. Il vise à évaluer les besoins du jeune (scolarité, santé), sa capacité d'autonomie et l'aide à commencer les démarches pour régulariser sa situation.</p> <p>Cadre et modalités d'intervention</p> <p>Les jeunes sont accueillis par le dispositif dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire puis par jugement. Ils sont accueillis au sein des trois entités, dont la plateforme Saint-Dominique pour une durée de trois mois. Plusieurs axes de travail sont proposés : un travail éducatif, un accompagnement aux démarches pour une régularisation administrative, un accompagnement à la santé et un suivi psychologique menés par deux psychologues au sein de la MECS. Des accompagnements à l'insertion par le logement et (au sein du Céfip) à l'insertion professionnelle sont proposés, permettant notamment d'évaluer le niveau scolaire et l'autonomie du jeune afin de l'inscrire dans le droit commun d'accès à l'éducation.</p>	<p>DATE DE PUBLICATION Décembre 2016</p> <p>LOCALISATION Essonne (91)</p> <p>PUBLIC CIBLE Adolescents, mineurs non accompagnés (MNA)</p> <p>TYPE D'INTERVENTION Accueil temporaire ou séquentiel, placement en établissement, accueil de jour</p> <p>THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE Scolarité et insertion professionnelle</p>
--	--

PRÉSENTATION DE L'ACTION

INTITULÉ, ANCIENNETÉ ET LIEU D'IMPLANTATION

L'établissement visité est composé de trois unités complémentaires pour la prise en charge de jeunes gens de 15 à 21 ans dont, en 2016, une grande majorité sont des mineurs isolés étrangers.

Il est composé d'un hébergement à Massy (91), la maison Louis Roussel (maison d'enfants à caractère social [MECS]), d'un service de jour à Orsay (91), le Centre éducatif de formation et d'insertion professionnelle (Céfip), et d'un second hébergement collectif à Souzy-la-Briche (91), l'accueil Saint-Dominique, qui se consacre à l'évaluation et l'orientation des MNA.

SERVICE GÉRANT L'ACTION

Le siège de la direction est situé à la MECS de Massy, la maison Louis Roussel.

PERSONNE À CONTACTER

M. Gonzague de Roquefeuil, directeur de la MECS Louis-Roussel.

Adresse : 66, rue de Versailles, 91300 Massy.

Téléphone : 01 69 20 17 61

ÉCHELLE DE L'ACTION (GÉOGRAPHIQUE, NOMBRE D'USAGERS CONCERNÉS)

La MECS Louis Roussel travaille essentiellement avec le conseil départemental de l'Essonne (91) qui l'habilite. La structure peut accueillir : 24 jeunes en internat, 12 en appartements, 9 en pavillon, 10 en diffus et 6 en accueil modulable. En 2016, 85 % des jeunes sont des MNA, hormis pour les places en accueil modulable. L'accueil Saint-Dominique, plateforme d'évaluation et d'orientation des MNA, peut accueillir 25 jeunes. La spécialisation sur ce public s'est effectuée à la demande du département.

CADRE JURIDIQUE

Les mineurs sont confiés à l'ASE 91 par ordonnance de placement provisoire puis par jugement, sur la base de l'article 375 du Code civil.

FINANCEMENT

ASE du département 91. Le prix de journée est de 100 euros.

ÉLABORATION DU PROJET

CRITÈRES AYANT MOTIVÉ LE PROJET

À la suite du refus de l'ASE 93 de continuer à prendre en charge, dans des conditions jugées insatisfaisantes, des mineurs isolés étrangers, les départements voisins, dont le 91, se sont vu orienter un certain nombre de ces jeunes. L'ASE 91 a alors demandé à la MECS Louis Roussel de « réorienter » son projet de façon à pouvoir accueillir ce public, en créant l'accueil Saint-Dominique.

PERSONNE(S) À L'INITIATIVE DU PROJET

Direction prévention et protection de l'enfance du conseil départemental 91.

PUBLIC VISÉ

Mineurs isolés étrangers de 13 ans et demi jusqu'à leur majorité.

MOYENS EN PERSONNELS, FINANCIERS, LOCAUX SOLLICITÉS OU ADAPTATION DES MOYENS EXISTANTS

Une équipe de 10 personnes, dont 1 chef de service, sur un site « *délibérément isolé* » (à la demande de l'ASE) à Souzy-la-Briche, sur le site du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la cité Bethléem. Prix de journée arrêté à 100 euros maximum (87 euros en 2016).

OBJECTIFS DU PROJET

Accueillir et accompagner les mineurs isolés étrangers confiés à l'ASE du département 91.

DATE DE DÉBUT DU PROJET

Janvier 2013 (en expérimentation pendant trois ans puis pérennisé en décembre 2015).

GRANDES ÉTAPES D'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

La spécialisation pour l'accueil des MNA et l'ouverture de la plateforme d'évaluation et d'orientation

— 2006 —

La maison Louis Roussel est passée en configuration MECS en 2006. Elle accueillait alors des garçons de 16 à 21 ans (qui n'ont plus d'obligation scolaire). La MECS se compose de plusieurs espaces d'hébergement (2 étages de 13 chambres individuelles, 4 appartements de 2 ou 3 places en semi-autonomie sur le site, 3 studios individuels sur le site, 2 pavillons de 4 et 5 places à l'extérieur, 6 places en accueil familial modulable, 10 places dans le diffus) qui constituent autant d'étapes du parcours du jeune en fonction de son niveau d'autonomie.

— À partir de 2010 —

Dès 2010, l'ASE 91 fait part à la MECS de sa préoccupation face à l'arrivée de MIE. En 2012-2013, l'afflux devient de plus en plus important, notamment à la suite des événements de Bobigny (grève du personnel de l'ASE 93 et refus de cette même ASE de prendre en charge les MNA dans des conditions inacceptables). L'ASE du département 91 oriente donc *de facto* une grande partie de ces MNA provenant de Seine-Saint-Denis vers la MECS Louis Roussel.

Le service de l'ASE du 91 ayant pour mission l'accueil d'urgence (l'institut départemental enfance et famille — Idef) est lui aussi très rapidement saturé par l'afflux de ce public. L'ASE demande donc à la MECS Louis Roussel d'ouvrir un dispositif MIE pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation de ces jeunes. L'une des caractéristiques de cette demande est que ce service soit situé dans le milieu rural et éloigné des services de transports en commun, afin d'éviter un éventuel « appel d'air ».

L'accueil Saint-Dominique, plateforme d'évaluation et d'orientation des MIE, ouvre alors ses portes à Saint-Sulpice-de-Favières (en 2012) avant de déménager à Souzy-la-Briche (en 2016). Dès le 10 janvier 2013, 19 MIE étaient accueillis (hors internat, à l'époque en cours de mise aux normes de sécurité) à la plateforme d'évaluation et d'orientation de Saint-Sulpice pour déterminer quel était leur projet éducatif, comment les accompagner au mieux dans ce projet, même si c'est un parcours d'exil.

L'hébergement sur le site a ouvert ses portes début mars 2013, pour un accueil de 20 jeunes. En septembre 2013, l'ASE a demandé d'étendre la capacité d'accueil à 25 places (réservées aux MIE).

— À partir de 2016 —

La plateforme bénéficiait d'une convention de trois ans avec l'ASE 91, qui a été pérennisé début 2016.

Aujourd'hui, la durée d'un accueil à la plateforme d'évaluation et d'orientation est de deux à trois mois alors qu'il était de onze mois les premiers temps. La mission internat de la plateforme de Saint-Sulpice a connu de nombreux problèmes les premiers temps, car elle n'était pas préparée en matière d'accompagnement éducatif. Leurs missions et pratiques étaient de fait plus tournées vers l'insertion professionnelle et sociale. Il a fallu une évolution des professionnels pour adapter leur prise en charge.

Un travail étroit s'est institué entre les professionnels de la plateforme et ceux du Céfip (cf. *infra* pour une présentation plus détaillée de ce dispositif) car 8 jeunes sur 10 de la plateforme bénéficient des enseignements et de la remise à niveau scolaire proposés au Céfip.

Concernant les autres services d'hébergements de la MECS, et au contraire de la plateforme d'évaluation, il n'y a pas de spécialisation MIE à proprement parler, mais une certaine expertise et connaissance du public qui se sont construites petit à petit par la confrontation avec celui-ci et par le flux croissant de MIE accueillis.

L'évolution vers une structure spécialisée dans la prise en charge des MIE n'a pas été, selon l'équipe éducative, une difficulté en soi et ce pour plusieurs raisons : il n'y a pas de travail avec l'autorité parentale, ce sont des jeunes qui sont généralement calmes et avec lesquels l'équipe peut se permettre d'être moins cohérente. Le retour vers un public plus large serait aujourd'hui plus compliqué, de l'avis des éducateurs rencontrés.

De l'avis des responsables de la MECS, les relations avec la direction de l'ASE 91 sont bonnes, bien que cette dernière ait connu des difficultés à gérer l'afflux du public MNA.

Après la circulaire de 2013 proposant une clé de répartition du public MNA entre départements, le nombre de nouveaux entrants MNA à l'accueil Saint-Dominique est descendu à 18 jeunes sur une année, avant de remonter à 23-25 nouveaux accueillis.

DESCRIPTION DE L'ACTION À CE JOUR

DESCRIPTIF DE L'ACTION EFFECTIVE

Après décision du juge de son entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, le jeune suit un parcours au sein de la structure par le biais de ses trois entités. La plateforme de l'accueil Saint-Dominique a pour mission d'évaluer les besoins de l'enfant, sa capacité d'autonomie, de commencer les premières démarches en vue d'un accès au séjour. Ce séjour qui doit durer trois mois a pour vocation de mieux cerner les besoins d'orientation du jeune, tant sur le plan de la scolarité ou de l'accès aux droits qu'en termes de santé. Dès son arrivée, il a la possibilité d'aller en activité de jour au centre éducatif de formation et d'insertion professionnelle, pour se mettre dans les rails de l'accès aux droits, grâce à la mise en place d'un projet socioprofessionnel ou scolaire. Le Cépip peut accueillir 20 à 22 jeunes en activité de jour, dont 12 de l'accueil Saint-Dominique.

Axes du travail d'accompagnement éducatif proposé par la MECS

Les principaux axes de travail des professionnels de la MECS auprès des MNA sont les suivants : travail éducatif, accompagnement aux démarches pour une régularisation administrative, accompagnement à l'insertion par le logement et à l'insertion professionnelle.

Au niveau du travail éducatif, les professionnels évoquent un changement de pratiques relativement simple, car le comportement des MNA au sein de l'établissement est « plus calme » que celui que pourraient développer d'autres publics. De plus, il y a moins de travail à fournir avec les familles, moins de « cadres à poser », moins d'articulations entre éducateurs à effectuer, etc.

En revanche, l'équipe doit gérer assez fréquemment de nouvelles pathologies liées à des traumatismes d'exil, pouvant apparaître plusieurs mois après le début de l'accueil (ce qui demande le recours à des ethnopsychiatres, des traducteurs spécialisés, etc.).

Quelques difficultés peuvent également apparaître durant les temps de repas dans l'usage de la langue française que l'équipe impose à l'ensemble des jeunes. Concernant la communication avec les jeunes, la direction de l'établissement indique que le recours à l'interprétariat est fréquent, bien que coûteux. Au niveau des aspects culturels et religieux, l'équipe constate une prépondérance de jeunes musulmans pratiquants. En ce qui concerne leurs impératifs religieux, les services de la MECS proposaient déjà une gestion du Ramadan et des repas sans porc ou autres (repas de substitution à la demande). La religion, quelle qu'elle soit, doit rester du domaine privé.

L'équipe indique que certains jeunes ont un degré d'exigence envers les professionnels très important (mais qui diffère très fortement en fonction des nationalités). Par exemple, les MNA disposent de 60 euros par mois de vêtue, 18,50 euros pour l'hygiène, 10 euros d'argent de poche par semaine. Certains perçoivent mal les demandes de justificatifs pour les frais de vêtue et d'hygiène. Un travail éducatif est à faire autour de ces questions.

Les principales difficultés relevées concernent principalement les démarches administratives et les protocoles adoptés par les institutions partenaires (avec l'ASE des départements pour l'obtention des contrats jeunes majeurs [CJM] et avec la préfecture pour l'obtention d'un titre de séjour). Le travail d'accompagnement proposé est dépendant du contexte départemental dans lequel il s'inscrit. Ainsi, la baisse du nombre de CJM et l'étude différenciée des demandes de ces contrats amènent à une évolution des pratiques, et notamment à un travail visant une autonomie accélérée. Pour le personnel rencontré, les critères de plus en plus restrictifs pour les CJM ont un impact sur le travail avec les MNA autour de l'autonomie. Précisons que si les départements avec lesquels travaille la MECS ne font pas de distinction entre MNA et jeunes « *en situation administrative régularisée* » dans l'accès aux CJM, il est cependant constaté un durcissement croissant pour l'obtention de CJM pour les MNA arrivés après 16 ans sur le territoire national.

Les démarches auprès des préfectures ont également demandé un certain ajustement dans les pratiques. Si, avant 2014, elles aboutissaient à quasiment 100 %, même si les papiers obtenus (titre de séjour mention « étudiant ») n'étaient pas les plus protecteurs, depuis septembre 2014, le personnel de la MECS constate une augmentation des obligations de quitter le territoire français (OQTF) pour les nouvellement majeurs.

La préfecture accorde également des titres de séjour mention « salarié » ou « travailleur temporaire » pour les jeunes en apprentissage. Pour cela, les travailleurs sociaux peuvent faire appel à la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour compléter les heures de formation et faciliter l'entrée en apprentissage.

Les professionnels du service constatent que l'obtention du titre de séjour « vie privée et familiale » est très difficile et doit réunir obligatoirement l'une des deux conditions suivantes : soit le décès des parents, soit une prise en charge par l'ASE avant les 16 ans du demandeur.

De plus, lorsqu'un jeune est apprenti, l'employeur doit payer une taxe, ce qui peut créer des réticences et des craintes du côté des employeurs.

Pilote MNA au sein de la MECS et relations avec les référents de l'ASE

Au niveau de la MECS, la direction de l'établissement a spécialisé des éducateurs « pilotes » sur des problématiques spécifiques au nombre de quatre : scolarité, vie affective et sexuelle, médiation, mineurs non accompagnés.

À la demande de la fondation, chaque MECS qui en a besoin peut disposer d'un pilote MNA. Ce pilote est chargé d'être une personne ressource pour ses collègues sur la question de la prise en charge des mineurs isolés, et plus particulièrement sur l'accès aux droits. Il est chargé d'aider au montage des dossiers d'accès au séjour pour décharger ses collègues de cette tâche administrative qui prend beaucoup de temps. Pour cela, il assure une permanence de deux heures par semaine et a bénéficié d'une formation de deux jours (qui n'existe plus aujourd'hui), ainsi que d'une formation interne (des Apprentis d'Auteuil) de sept jours.

De l'avis du pilote, l'administratif est un axe de travail qui pose beaucoup de problèmes aux éducateurs car les procédures avec la préfecture sont très changeantes. Pour faciliter ce travail, est également présente, dans une maison départementale de solidarité (MDS) du 91, une personne référente qui s'est constituée pilote MIE pour les démarches administratives avec la préfecture. Des rencontres ont lieu régulièrement pour harmoniser les pratiques, notamment avec l'autre MECS du département gérée par la fondation des Apprentis d'Auteuil (MECS Saint-Antoine, à Marcoussis).

Le pilote permet aux partenaires d'avoir un intervenant privilégié : les informations transitent par une seule et même personne, ce qui permet une meilleure diffusion et circulation des informations auprès des équipes de l'internat. Il est également possible de faire appel à une ressource interne à la fondation en sollicitant le juriste, qui peut répondre à certaines questions.

Le pilote observe que la préfecture semble changer de fonctionnement et de protocoles tous les six mois : il est donc extrêmement important d'être à jour pour mener à bien les procédures.

Normalement, chaque jeune a un référent ASE, sauf lorsqu'il y a « pénurie de référent » comme c'est le cas depuis 2015. Dans cette situation, le pilote MNA de la MECS est obligé de parler directement à la responsable de la MDS ou à l'inspecteur de secteur, qui sont peu disponibles ou informés. De manière générale, les éducateurs de la MECS considèrent que les référents ASE sont globalement peu impliqués. Toutes les démarches sont effectuées par les éducateurs de la MECS, les référents ASE ne semblant pas aider ou participer de quelque manière.

Pour les éducateurs, cela contribue à ce que les jeunes se sentent un peu abandonnés sur ces aspects de la prise en charge. Souvent, on observe que le temps d'attente d'un

retour sur telle ou telle question est plus long que pour les autres jeunes, ce qui contribue à créer un climat « insécure » pour les MNA. De manière générale, l'attitude calme des MNA n'incite pas les référents ASE à être très disponibles et attentifs aux situations de ces jeunes, puisqu'ils ne semblent pas développer des problèmes de comportement pouvant mettre à mal leur accueil dans la MECS.

De plus, il n'est pas dans les pratiques des juges des enfants du tribunal de grande instance de ce département d'orienter vers le juge des tutelles. Pour les 17 ans, il n'y a pas de tutelle possible car les délais pour saisir le juge aux affaires familiales sont trop longs, et pour les 16 ans, bien que la possibilité existe, cela reste encore très rare.

Insertion professionnelle et travail autour de la scolarité : le centre éducatif de formation et d'insertion professionnelle (Céfip)

Le Céfip propose un accueil de jour qui évalue le niveau scolaire et d'autonomie des jeunes dans le but de travailler sur la question de l'insertion professionnelle. Il compte une vingtaine de places avec des entrées et des sorties permanentes.

L'action du Céfip a pour objectif d'inscrire les jeunes dans le droit commun de l'accès à l'éducation.

Il dispense aussi des cours de français langue étrangère (FLE), fait de l'alphabetisation et de la remise à niveau.

De nombreux partenariats ont été mis en place avec le lycée professionnel Poullart des Places à Thiais (géré par les Apprentis d'Auteuil), le lycée professionnel du bâtiment Jean Monnet à Montrouge (Éducation nationale) et un établissement régional d'enseignement adapté (ÉREA) à Ollainville proposant des formations en apprentissage et alternance en serrurerie, métallerie, maçonnerie, entretien des matériels de jardin et travaux paysagers.

Le Céfip fonctionne comme un accueil de jour, bien qu'il n'en ait pas l'habilitation. Les cours et enseignements sont animés par 2 formateurs et 1 chargée d'insertion ; pour cela, il dispose de 2 salles de cours et 1 salle de réunion. L'enseignement du Céfip est financé sur le prix de journée de la MECS (175 euros). Les jeunes viennent des MECS des Apprentis d'Auteuil (Massy et l'accueil Saint-Dominique, Marcoussis, Meudon). Quelques places restent ouvertes pour des MECS hors Apprentis d'Auteuil, voire pour l'Idéf (accueil d'urgence du département).

Les jeunes reçus dans ce service sont âgés entre 15 et 19 ans (hors obligation scolaire). Les « élèves » sont répartis en deux groupes :

- les primo arrivants qui n'ont jamais, ou très peu, été scolarisés dans leur pays d'origine ;
- les jeunes déjà scolarisés dans leur pays avec des cours en français ou en langue étrangère (qui ont déjà acquis une

certaine posture en classe, un savoir-être, des bases de français et de culture francophone, etc.).

Les primo-arrivants ont tout un travail à faire autour de l'apprentissage de la langue (orale et écrite). Pour les scolarisés non-francophones, il faut également faire preuve d'adaptation en fonction des capacités et des connaissances de chacun.

En plus du français, le Céfiip propose des cours de mathématiques car l'objectif est d'atteindre le niveau V (CAP). Pour les non-francophones, les enseignants déclarent faire également appel à la traduction entre pairs (ce dont ils retirent une grande valorisation). Le travail à fournir pour adapter le contenu des enseignements au niveau et aux besoins des jeunes est considérable : tout un travail est à faire pour trouver le bon code visuel pour comprendre comment transmettre, beaucoup de métacognitif doit être fait avec les jeunes (comment je fais pour apprendre, pour travailler, etc.).

La moyenne d'accueil au Céfiip est normalement de quatre à cinq mois mais pour les MNA, elle est plus souvent d'un an à un an et demi. Le Céfiip est un service qui doit manifester une grande souplesse et flexibilité car il est confronté à des entrées et sorties permanentes. Bien souvent, les jeunes arrivent au Céfiip car ils n'ont pas pu être scolarisés pour diverses raisons : arrivée trop tardive pour l'inscription dans des établissements de l'Éducation nationale, décalage important entre l'âge et le niveau, etc. Mais ils peuvent y revenir par une nouvelle entrée, par leur travail personnel et avec l'appui des ateliers techniques.

Les partenariats ont permis d'offrir un grand choix de plateaux techniques. Les MNA peuvent venir assister à quelques séances sur un lycée professionnel soit dans une même filière, soit dans plusieurs pour trouver leur voie. Le retour à la scolarité leur permet également d'obtenir un numéro INE (d'identification nationale des étudiants) et donc de faire des stages en entreprise.

Les formateurs possèdent une formation de FLE et, pour l'une d'entre eux, une formation en médiation illettrisme. Entrée en poste en 2012, la formatrice remarque une évolution du public : en 2012, le Céfiip accueillait un seul jeune non scolarisé ; en 2015, ces jeunes constituent la moitié de l'effectif. Avec ces jeunes, il est très important de réfléchir sur les difficultés cognitives qu'ils rencontrent car leur mémoire a été bien souvent peu stimulée jusqu'alors.

Les formateurs soulignent également l'importance de se situer dans une méthode active pour l'apprentissage, car le public est très motivé. Certains de ces jeunes ont un niveau collègue voire lycée. L'orientation vers l'insertion correspond pour ces jeunes à une décision pragmatique, mais ils pourraient espérer d'autres voies de formation plus longues.

Les professionnels du Céfiip utilisent l'outil interne aux Apprentis d'Auteuil appelé PPJ (projet personnalisé du jeune), projet dont le centre est une composante. Le PPJ

doit permettre de garder à l'esprit l'importance et la volonté d'impliquer le jeune et son éducateur autour du projet, surtout quand l'éducateur est quelquefois absent. Plus globalement, les professionnels du Céfiip sont très demandeurs d'un contact avec des partenaires internes. Ceux-ci les sollicitent d'ailleurs pour les évaluations scolaires, pour la constitution du dossier à l'ASE, etc. Des réunions régulières entre les différents services de la MECS permettent ce dialogue et cette complémentarité des apports.

La chargée d'insertion sociale et professionnelle, formatrice de formation, travaille avec les jeunes autour de leur projet et avec les partenaires éventuels. Elle propose un cours le jeudi pour leur présenter l'organisation du système scolaire, répondre à leurs questions sur celui-ci, et écouter les envies de chacun. Elle travaille avec l'ensemble des jeunes de la MECS pour leur insertion professionnelle. Un partenariat a été instauré avec le service universitaire d'information et d'orientation (Suio) de Massy pour les retours en formation initiale mais, souvent, les professionnels de la MECS sont confrontés à la nécessité de faire du forcing pour que le Suio constitue le dossier. Un autre partenariat existe, avec le PIJ (point information jeunesse) d'Orsay, pour familiariser les jeunes à l'utilisation de l'outil informatique.

Dans certains cas, la chargée d'insertion peut solliciter une mission locale pour des ateliers techniques sur l'entretien d'embauche par exemple, mais les missions locales refusent quand les jeunes n'ont pas de papiers. Les professionnels constatent que certaines filières sont moins accessibles (difficultés pour artisan boucher, par exemple).

Les enseignants du Céfiip proposent également un soutien scolaire sur la MECS, une soirée par semaine, en lien avec le pilote scolarité. Le jeudi, les équipes du soutien scolaire de l'accueil Saint-Dominique viennent également sur la MECS pour créer une synergie entre les équipes et créer du lien entre les groupes et les établissements.

Le Céfiip propose également des activités physiques et sportives, ainsi qu'une activité peinture avec un intervenant extérieur, le mardi et le mercredi, avec un demi-groupe de jeunes. Il y a une bonne adhésion des jeunes car cela permet entre autres de libérer l'expression. L'intervenant artistique peut également faire des retours aux enseignants sur l'état psychologique et sur l'humeur du jeune.

L'accompagnement à la santé et le suivi psychologique

La MECS peut s'appuyer sur le travail mené par 2 psychologues, sur 2 mi-temps. Ces psychologues proposent aux jeunes un espace d'entretiens, auxquels les éducateurs peuvent assister si le jeune le souhaite. De l'avis de la direction, les MNA ne sont pas trop demandeurs des suivis psychologiques individuels. Ceci s'expliquerait par un rapport culturel particulier à la psychologie, à la folie, souvent perçus par certaines cultures sous l'angle de la sorcellerie.

Cependant, il faut rester très attentif à leur bien-être psychologique, car les MNA sont un public très traumatisé. Les professionnels travaillent avec « *le déclaratif* », les propos des jeunes et leur récit de vie, mais quelquefois les secrets qu'ils portent concernant leur histoire ou leur parcours migratoire peuvent les mettre en difficulté ou en souffrance psychologique. Les professionnels évoquent notamment la situation d'un jeune hospitalisé en psychiatrie pour décompensation.

Dans les cas où la souffrance psychique semble importante, la MECS peut faire appel à l'association Parcours d'exil, fondée notamment par le Dr Duterte, qui, après s'être spécialisé sur les parcours d'exil des victimes de guerre, a ouvert son champ d'intervention au public des MNA. Il convient en effet d'être très attentif car, si les jeunes formant ce public sont très angoissés par leur parcours, sur leurs ambitions, etc., ils disposent finalement de peu d'espaces de parole car, hormis à la MECS, il n'y a pas de suivi psychologique, notamment à la plate-forme d'évaluation (c'était d'ailleurs une demande du conseil départemental de ne pas inscrire la possibilité d'un étayage psychologique au cahier des charges du service, cela étant considéré trop coûteux pour un public qui ne pose pas, normalement, de problèmes de conduite). L'équipe éducative bénéficie, quant à elle, d'une analyse des pratiques une fois par mois, animée par un intervenant extérieur. Les deux psychologues en interne peuvent également animer des temps de régulation dans les cas de conflits internes.

Concernant les questions sanitaires et le suivi médical global, à la suite d'expériences malheureuses à l'accueil Saint-Dominique, la MECS considère qu'il est très important de proposer une « *prise en charge santé très poussée* ». Dans le premier semestre d'ouverture de l'accueil Saint-Dominique, en effet, des cas graves de maladies tropicales et infectieuses non détectées et non (ou mal) traitées (lèpre, tuberculose, hépatite D, VIH, etc.) ont perturbé le fonctionnement de l'établissement. Un travail exemplaire a été entamé avec l'hôpital de Bligny (au département des maladies infectieuses) pour y remédier. À la suite de cela, la MECS Louis Roussel a fait prendre conscience à l'ASE, à l'Idéf et à tous les responsables santé du conseil départemental 91 de l'importance de mettre en place un protocole.

Il faut cependant, disent les professionnels, faire très attention au premier rendez-vous, qui peut être ressenti comme « *intrusif* » et mal vécu par les jeunes. Au début de l'accueil des MNA, le suivi médical mettait un certain temps à se mettre en oeuvre. Après avoir sollicité l'agence régionale de santé (ARS), la MECS a obtenu de l'ASE que le « *protocole santé* » soit mis en place dès l'accueil à l'Idéf, avant l'orientation vers la MECS.

Si les MNA sont peu réceptifs à la proposition d'un accompagnement psychologique, ils sont *a contrario* très souvent (peut-être trop) demandeurs d'un rendez-vous avec le médecin généraliste.

La MECS a également essayé localement d'entrer en relation avec le commissariat pour adapter les comportements policiers lors d'interpellations. De l'avis des professionnels, les policiers avaient tendance à être plus durs avec les MNA qu'avec les autres jeunes, or ces derniers ont un rapport très anxieux aux forces de l'ordre. Une liste de MIE a été envoyée au commissariat pour éviter de les « traumatiser » en cas d'interactions.

Le directeur de la MECS insiste sur le fait que la situation de prise en charge des MNA évolue chaque jour et nécessite une grande souplesse d'adaptation.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET

(REGARD CRITIQUE, ENTRAVES OU FREINS
AU DÉVELOPPEMENT, LIMITES DE L'ACTION...)

ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ÉVALUATION

MODALITÉS D'ANALYSE DE LA STRUCTURE

Fiche effectuée en décembre 2016 à partir d'une visite de deux membres de l'ONPE sur le site de la MECS et d'entretiens avec les professionnels des services concernés (le 10 avril 2015), ainsi que de la consultation et de l'analyse des documents institutionnels (plaquette et site); finalisée par un entretien avec le directeur de la MECS (le 14 décembre 2016).